

Info



Info GAPP N° 50 - octobre 2012

Lettre d'information du Groupement Genevois des Associations de parents d'élèves de l'enseignement primaire

Nouveautés de la rentrée

La rentrée 2012 a été assez calme : un effectif cantonal d'élèves relativement stable et attendu, aucune diminution de postes, pas de grands changements comme les années précédentes en dehors de la suppression des temps d'accueil en 3ème année.

Cependant, au cours de la 1^{ère} séance de l'année scolaire de la conférence de l'enseignement primaire (CEP) nous avons été informés de modifications qui ont eu lieu ou vont avoir lieu dans les établissements.

Soutien Pédagogique

Le soutien pédagogique est organisé selon deux axes;

- le soutien sur temps d'enseignement avec les décloisonnements, le co-enseignement, le tutorat entre élèves, l'appui hors de la classe.
- le soutien hors temps d'enseignement (anciennement études surveillées «appui»).

Le soutien pédagogique s'adresse aux enfants qui sont au bénéfice de mesures d'accompagnement, qui montrent des difficultés d'apprentissages, qui ont des besoins éducatifs spécifiques et/ou qui sont allophones. Les enseignants repèrent les enfants concernés et mettent en place le soutien pédagogique selon les modalités de l'établissement et les besoins de l'enfant. Les parents doivent être informés.

Dès cette année, la grande différence qui nous apparait en tant que parents est la modification apportée à ce que nous appelons les « études surveillées ».

Il n'y a plus qu'un dispositif d'études surveillées qui s'adresse désormais à tous les enfants qui ont besoin, à un moment de la semaine, d'un endroit calme pour faire leur devoirs. Ils sont surveillés par un adulte engagé par l'établissement mais qui n'est pas

Ces modifications toucheront les domaines suivants :

- Soutien Pédagogique, appui hors-temps scolaire et études surveillées,
- Dispositif d'intervention éducatif dans les établissements,
- Affichage et distribution dans les établissements scolaires,
- Mise en place du mercredi matin et modification de l'horaire scolaire,
- Mise en place de l'accueil continu,
- Suivi des nouveaux conseils d'établissements.

forcément titulaire d'une classe. Un formulaire d'inscription doit être adressé aux parents. Les devoirs ne doivent être donnés que dès qu'il existe un dispositif d'études surveillées, au plus tard fin septembre.

Les études surveillée « appui » s'appellent maintenant «soutien hors temps scolaire» et s'adressent aux enfants qui ont besoin d'un soutien pédagogique. Les enseignants les identifient et proposent aux parents que leur enfant y participe durant un trimestre. Durant ces moments, l'enfant ne va pas forcément faire ses devoirs, mais travailler sur ses difficultés avec un enseignant de l'établissement.

Le soutien pédagogique hors temps scolaire doit débuter dès que possible et au plus tard fin septembre.

Il est mis sur pied dès lors que deux enfants en ont besoin, il peut avoir lieu 1 à 2 fois par semaine soit à la pause de midi, soit après 16h.

De nouvelles directives ont été mises en ligne sur ETIDEP.

Interventions éducatives dans les établissements

Dans ce domaine, il existe trois types d'intervention;

- les éducateurs rattachés au Réseau d'enseignement prioritaire (REP).
- le dispositif d'appui éducatif en milieu scolaire (DAEMS)
- l'éducateur rattaché à une région, à un secteur spécifique et qui intervient dans plusieurs établissements.

Dans le réseau d'enseignement prioritaire, le poste d'éducateur fait partie d'un ensemble de mesures destinées à soutenir l'action éducative de l'établissement et de son environnement proche.

Le DAEMS est organisé depuis deux ans et fonctionne selon une logique de projet. Les interventions des éducateurs sont limitées dans le temps. Ils interviennent en fonction d'une problématique spécifique rencontrée par l'équipe enseignante. Leur objectif est de permettre à l'équipe enseignante le développement de nouvelles compétences face à une difficulté identifiée.

La fonction d'éducateur rattaché à une région vise à apporter des réponses éducatives dans des secteurs identifiés par le centre d'analyse territoriale des inégalités (CATI-GE).

Les axes d'interventions sont les suivants,

- développement de projets ponctuels visant l'amélioration du climat scolaire,
- suivi de situations individuelles identifiées avec le ou les directeurs concernés, dans le cadre de concertations régulières,
- participation au réseau local et développement de partenariats utiles aux établissements
- disponibilité lors de situations émergentes nécessitant un appui.

Ce modèle est appliqué depuis cette rentrée à trois régions, Onex, Trois-Chêne et Versoix. Dans ces trois secteurs certains établissements sont en REP ou proches des critères REP. L'intervention y est différente et sans doute complémentaire.

Distribution dans les écoles, affichage

Chaque année des dizaines d'associations demandent à la direction générale de l'enseignement primaire de distribuer des informations, publicités, via la fourre des élèves. Suite à certaines distributions peu adéquates, la direction de l'enseignement primaire a décidé de revoir la directive y relative.

Ce que l'on peut en dire aujourd'hui c'est que rien ne change pour les APE qui gardent leurs modalités de fonctionnement avec leurs établissements.

Dans tous les cas, le directeur de l'établissement doit avoir eu connaissance de la distribution et donné son accord.

Concernant l'affichage dans l'établissement, il est placé sous la responsabilité du directeur.

La directive est en ligne sous: <http://icp.ge.ch/ep/etidep/spip.php?article2205>



Ne pas oublier!

- Notre **assemblée des délégués du 11 octobre consacrée au GIAP** avec une présentation du directeur du GIAP, monsieur Nicolas Diserens à Uni Mail 20h salle MR 030
- Vacances d'octobre du 22 au 28 octobre 2012. (camps: www.glaj-ge.ch)
- Troisième et dernière soirée de formation pour les conseils d'établissements, le 1er novembre 20h au collège Calvin.



Le **Groupement genevois des associations de parents d'élèves du primaire** (GAPP) est l'association faitière des associations de parents (APE). Il regroupe 57 associations sur les 78 existantes.

InfoGAPP, bulletin électronique diffusé par mail à ses membres, paraît quatre à cinq fois par an, grâce aux cotisations des APE et à une subvention de l'Etat de Genève .

Coordination: Rue de St-Jean 12 - 1203 Genève, Case postale 708 - 1211 Genève 13 / 022 344 22 55

Mail: gapp@gapp.ch www.gapp.ch.